

Premier déjeuner-conférence à Montréal

Trente-deux personnes, certaines venues de loin, s'étaient donné rendez-vous le 1^{er} février à l'initiative de M. Michel Kieffer, retraité de l'Office québécois de la langue française. Des membres de l'Asulf, bien sûr, mais aussi des invités de tous âges et d'horizons divers. Ces personnes venaient entendre et dialoguer avec M. Guy Bertrand, premier conseiller linguistique de la Société Radio-Canada.

Après avoir rappelé l'obligation pour les médias d'utiliser une langue de qualité, il a désigné le calque de l'anglais comme l'ennemi à combattre. Il a rappelé la politique de la société d'État concernant la prononciation des mots et des noms anglais et étrangers : l'utilisation des phonèmes français est la seule autorisée, ce à quoi contrevient une grande partie des animateurs-vedettes. Il déplore le fait que seul 1 % de toutes les plaintes que reçoit chaque année Radio-Canada porte sur la langue.

Les notes de M. Jean-Guy Lavigne, membre du conseil d'administration de l'Association et coordonnateur de la région de Montréal, sont disponibles sur demande au secrétariat.

Les statuts de l'Association des juristes de l'État

L'Asulf a fait quelques observations portant sur le texte des statuts de l'association ci-dessus. Cette dernière a réservé un bon accueil à notre proposition. Tout porte à croire que plusieurs de nos suggestions seront incorporées dans le texte révisé des statuts. (R. A.)

L'Expression juste

édition du 25^e anniversaire de l'Asulf
(1986-2011)

L'Expression juste présente à ses lecteurs une édition exceptionnelle de huit pages qui offre des extraits des bulletins antérieurs aux pages 3 à 6. Les articles choisis illustrent quelques batailles livrées au fil des ans et font état des résultats obtenus.

Pour souligner ses 25 ans d'existence, l'Asulf publiera en mars une brochure relatant le chemin parcouru par l'Association depuis ses débuts en janvier 1986.



Source : Michel Kieffer

SOMMAIRE

⇒ Premier déjeuner-conférence à Montréal	1
⇒ Les statuts de l'Association des juristes de l'État	1
⇒ <i>L'Expression juste</i>	1
⇒ Éditorial: Demain l'Asulf	2
⇒ À Lac-Beauport, le hockey sur étang s'appelle...	2
⇒ Des corpus consultables à distance	2
⇒ Extraits de bulletins parus depuis novembre 1987	3
⇒ À Québec... Cap-aux-Diamants	7
⇒ Nouvelles du Mouvement estrien pour le français	7
⇒ Envoi standard	7
⇒ La Francofête	7
⇒ Un seau ou une chaudière?	7
⇒ Enseignement du français	8
⇒ Table alphabétique	8
⇒ L'Asulf a besoin de vous	8
⇒ À lire	8

L'Asulf en 2011, c'est un quart de siècle, quatre cents membres, un bulletin de nouvelles, un site Internet, mais c'est surtout un engagement en faveur de la qualité de la langue.

L'Association occupera-t-elle encore les mêmes créneaux en 2036? On peut le supposer. La qualité de la langue française au Québec est une préoccupation constante depuis 1810. Le sort qui lui est réservé ne devrait pas changer du tout au tout : elle restera enclavée, et l'influence de l'anglais gardera un aspect décisif même si le Québec évolue vers un statut d'autonomie enrichi et renforcé. C'est dire que la langue d'ici devrait continuer à charrier anglicismes et scories, prononciations inspirées de l'anglais, calques et barbarismes.

La situation observée depuis la création de l'Asulf devrait perdurer. Mais la présence de cette dernière pourrait prendre de nouvelles formes.

Le militantisme des asulfiennes et des asulfiens restera à l'ordre du jour. Les chercheurs et les lexicographes poursuivront leurs recherches et l'élaboration d'instruments de travail, mais leurs observations ne seront pas intégrées au langage quotidien si de preux chevaliers n'en font pas la promotion et n'en forcent pas l'adoption.

Un carénage des interventions pourrait s'imposer. Les interventions spontanées sont constamment à renouveler. À l'Asulf, on ne compte plus les démarches en faveur du respect du mot « place », en faveur de « soldes d'après Noël ». Ces nécessaires interventions à répétition devraient faire l'objet de campagnes globales et universelles. Dans l'état actuel des choses, les pressions donnent des résultats partiels et temporaires,

car les « fautes » refont surface comme si on avait affaire à l'Hydre de Lerne.

L'Asulf a multiplié les leçons depuis 1986. « L'expression est un calque... En français, on devrait plutôt employer... ». On agit avec les locuteurs comme le font les pays développés envers les pays en voie de développement : on donne un poisson, mais on n'enseigne pas comment pêcher. En la matière, il y aurait lieu de convaincre les gens d'utiliser les instruments correctifs essentiels.

Il est un autre facteur, contextuel celui-là, dont il faudrait tenir compte : l'indifférence d'un grand nombre de Québécois. Beaucoup ne cachent pas leur j'em'en-foutisme. Ils se demandent pourquoi il faudrait soigner son langage : « on se comprend » et « les efforts en matière de langue ne sont pas payants ». Une telle mentalité doit faire place à une pensée constructive. L'Asulf des années à venir devrait étudier cet aspect des choses et proposer à l'État des campagnes de fierté langagière.

L'Asulf et ses membres devraient également favoriser des solutions d'ensemble. Il n'est pas efficace de demander aux enseignants, par exemple, de tout mettre en œuvre pour propager le bon usage si, pendant le même temps, les journalistes ne rament pas de concert, si l'État fait preuve de laxisme, etc. L'amélioration de la langue doit être une opération généralisée.

L'Asulf des prochaines décennies devrait donc proposer des solutions globales, viser un renversement des attitudes vis-à-vis de la qualité de la langue, s'adresser au grand nombre et favoriser le savoir-faire des citoyens eux-mêmes.

À Lac-Beauport, le hockey sur étang s'appelle...

L'organisation des rencontres de hockey sur étang de Lac-Beauport s'appelle *Pond Hockey Lac-Beauport*. La rosette publicitaire porte cette raison sociale et, en plus, le nom de l'activité (Championnat québécois de *Pond Hockey*) ainsi que l'adresse Internet (www.pondhockeylacbeauport.com). À quelques kilomètres au sud, à Québec, on a un tournoi de hockey sur étang. À Lac-Beauport, on pourrait faire un petit effort : utiliser aussi l'expression française. Ainsi, le médaillon publicitaire présent sur le site Web de l'entreprise pourrait préciser « Championnat québécois de hockey sur étang » et utiliser l'expression française dans ses communications avec les médias francophones. De la sorte, les journalistes ne pourraient pas exciper de la pratique des organisateurs pour justifier leur panurgisme. Un reportage du journal *Le Soleil* du 11 décembre 2010 utilisait à quatre reprises *pond hockey* (légende de la photo, manchette intérieure de l'article et deux fois dans le tex-

te). « Hockey sur étang » revenait trois fois (dans l'avant-titre et deux fois dans le corps du reportage). L'Asulf a écrit à *Pond Hockey Lac-Beauport* et a proposé des rectifications. En 2011, il faudrait inverser les proportions.

Des corpus consultables à distance

Le Secrétariat à la politique linguistique met à la disposition des citoyens sur son présentoir électronique de nombreux corpus lexicaux établis pour les besoins de la recherche dans des universités québécoises. L'Université Laval fournit « Textes portant sur l'anglicisme, 1866-1930 ». *Lexicum* est le titre de la documentation recueillie à l'Université de Montréal. À l'Université de Sherbrooke sont conservés les corpus « Emprunts critiqués à l'anglais », « Perception de la qualité de la langue au Québec », « Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française... » et un autre, « Relations de travail ». À chacun de les utiliser selon ses besoins (www.splq.gouv.qc.ca).

Note

Les articles contenus dans les quatre pages qui suivent proviennent des éditions du Bulletin de l'Association des usagers de la langue française, de novembre 1987 jusqu'à décembre 1996, et de celles de *L'Expression juste*, de juillet 1997 à ce jour. Les extraits choisis donnent un bref aperçu du champ d'action de l'Association au fil de ses 25 années d'existence.



Extrait du 2^e bulletin, novembre 1988

Un succès de plus pour l'Asulf

(Projet de loi sur l'instruction publique)

Au cours de l'été, l'Asulf a comparu devant la commission parlementaire de l'éducation pour présenter un mémoire de plus de vingt pages dans lequel elle formulait près d'une centaine de recommandations visant à l'amélioration de la rédaction du Projet de loi sur l'instruction publique (projet de loi n° 107).

Les amendements apportés depuis au projet de loi n° 107 nous révèlent que plus de 80 % des recommandations de l'Asulf ont été suivies : le texte a été corrigé. À titre d'exemple, cette loi qui diffuse son vocabulaire dans l'immense réseau de l'éducation ne parlera plus de séances régulières ou spéciales, mais de séances ordinaires ou extraordinaires.

Les commissions scolaires, qui devraient devenir des conseils scolaires (comme partout au Canada) n'exercent plus leur juridiction, mais leur compétence. La loi fera la différence entre les amendements apportés à un projet de loi et les modifications faites à la loi. Le mot « louer » - ambigu - a été remplacé par « donner en location » ou « prendre en location », selon le cas. L'affidavit est devenu une déclaration sous serment.

Bref! Voilà une intervention qui nous démontre que l'Asulf est bel et bien une association d'intérêt public.

Extrait du 3^e bulletin, décembre 1989

Succès dans le secteur public

(Conventions collectives
des ouvriers et des fonctionnaires)

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec nous a envoyé un exemplaire des conventions collectives qu'il vient de signer avec le gouvernement pour les ouvriers et les fonctionnaires. L'Association constate avec énormément de plaisir que les parties ont tenu compte d'un grand nombre de ses suggestions pour améliorer la qualité des conventions collectives. Cette démarche des parties indique qu'elles attachent de l'importance à la qualité de la langue et qu'elles sont prêtes à faire des efforts dans ce sens. L'Asulf les en félicite chaleureusement.

Certes, tout n'est pas parfait dans les nouvelles conventions, mais un grand progrès a été accompli. Si l'Asulf intervient de nouveau en 1991, ce sera principalement pour souligner quelques oublis que les parties ont faits, le texte actuel étant bien amélioré par rapport au texte précédent.

L'Association n'a pas reçu à ce jour le texte des autres conventions collectives qui ont été signées dans le secteur parapublic. Il lui faut donc attendre pour connaître le sort qui a été fait à ses suggestions. Il y a lieu d'espérer!

Extrait du 5^e bulletin, décembre 1991

Les Nordiques vendent un abonnement au lieu d'un billet de saison

L'Association s'est adressée à quelques reprises dans le passé au club de hockey *Les Nordiques* pour l'inviter à utiliser l'expression « abonnement » au lieu de « billet de saison », qui est une traduction littérale de l'anglais *season ticket*.

L'Asulf constate que *Les Nordiques* utilisent cette expression partout dans leur publicité cette année et elle les félicite de ce geste significatif pour la qualité de la langue à Québec. Elle espère que les journalistes sportifs en feront autant.

Extrait du 7^e bulletin, décembre 1992

La Ville de Chicoutimi donne encore une fois l'exemple

La Ville de Chicoutimi s'est montrée sensible aux suggestions que l'Asulf lui a faites dans le passé pour corriger des erreurs dans la dénomination de bâtiments importants. Ainsi, cette municipalité a accepté en 1988 de remplacer la dénomination « Place de l'Hôtel de ville », qui avait été mise de l'avant, par celle de « Complexe de l'Hôtel de ville ».

Ayant appris il y a quelques mois qu'il était question de la rénovation de « l'Autogare place Racine », l'Asulf a demandé aux autorités municipales, qui s'approprièrent à verser une subvention pour la rénovation de ce bâtiment, d'écartier cette dénomination.

Les dirigeants municipaux ont réagi rapidement et informé notre association que l'appellation critiquée serait remplacée par celle d'« Autogare Racine » et ils ont décidé par la même occasion de nommer le second « Autogare du Havre ». Il y a lieu de féliciter le conseil municipal de Chicoutimi qui prouve, une fois de plus, qu'il a le souci d'utiliser une langue correcte. C'est un exemple qui devrait inspirer d'autres municipalités au Québec, à commencer par les plus importantes.

Ce geste de la Ville de Chicoutimi est un encouragement pour l'Asulf, qui lutte contre l'emploi abusif, et illogique au surplus, du mot « place » pour désigner un bâtiment ou un ensemble immobilier. Ce l'est d'autant plus que le récent *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* a retenu comme huitième sens du mot « place » le suivant : « Complexe, tour, édifice, centre commercial ».

Tout ce que les auteurs de ce dictionnaire trouvent à dire sur cet emploi abusif, c'est que cette acception est critiquée comme anglicisme. Cette simple mention laisse croire qu'ils acceptent ce sens et constatent tout au plus que certains, des « puristes exaltés » peut-être, le critiquent. Pourtant, l'Office de la langue française a dénoncé régulièrement cet anglicisme, a normalisé à deux reprises le mot « place » et a même publié récemment un dépliant, diffusé à 10 000 exemplaires, illustrant de façon claire que l'emploi du mot « place » est tout à fait injustifié dans ce sens.

Décidément, la Ville de Chicoutimi dame le pion au *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.



Extrait du 9^e bulletin, juillet 1994

Au ministère des Finances Six ans pour « dépolluer » un formulaire

Une démarche de l'Asulf entreprise en 1988 et poursuivie jusqu'en 1994 a permis de faire réviser l'un des formulaires les plus utilisés dans toute la Fonction publique depuis une trentaine d'années. Encore a-t-il fallu en dernier lieu l'appui de l'Office de la langue française pour réussir. *C'est à peine croyable!*

Les deux colonnes ci-dessous font voir plusieurs des nombreuses différences entre l'ancienne version du formulaire et la nouvelle.

Ancien formulaire	Nouveau formulaire
RÉCLAMATION POUR FRAIS DE VOYAGE ET D'ASSIGNATION	DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
Réclamation	Demande
Point d'attache	Lieu de travail
Résidence	Domicile
Raison du voyage	Raison du déplacement
Lieu d'assignation	Lieu d'affectation
Zones complétées	Zones remplies
Distance parcourue	Kilométrage
Coucher ou per diem	Logement ou forfait quotidien
Signature du réclamant	Signature de la personne qui fait la demande
Distance cumulative	Kilométrage cumulatif
Compensation pour distance	Indemnité kilométrique
Totaliser D + E	Additionner D + E
Montant réclamé	Somme demandée
Subsistance et logement	Séjour
SS-Cat. (sous-sous catégorie)	(barbarisme supprimé)

Les fautes contenues dans ce formulaire étaient connues; il faut être surpris du fait que tout le monde ait toléré en silence une telle situation aussi longtemps. Heureusement, l'Asulf a réagi. Cette transformation radicale n'a pas nécessité de modifications à la loi ou aux règlements ni de recherches extraordinaires. Il a suffi d'une volonté tenace de l'Association pour en obtenir la réalisation.

Deux autres formulaires du même genre font actuellement l'objet de démarches de la part de l'Association auprès du ministre des Finances. La partie n'est pas gagnée d'avance s'il faut se fier à la première réponse reçue. Espérons ne pas avoir à attendre l'aube du XXI^e siècle pour voir poindre d'heureux résultats.

Disparition de l'École des gradués à l'Université Laval

Dans son numéro de l'hiver dernier, la revue *Contact*, publiée par l'Université Laval, faisait part de la bonne nouvelle suivante :

L'École des gradués, qui existe depuis 55 ans, est devenue Faculté des études supérieures.

Il faut se réjouir de ce changement, car il y a belle lurette que plusieurs personnes et un certain nombre d'organismes, dont l'Association, avaient fait connaître aux autorités de l'Université leur opinion sur la question en affirmant que l'expression « École des gradués », inconnue dans l'ensemble de la francophonie, était un calque de l'expression anglaise *Graduate School*. Les dictionnaires français modernes ne donnent pas, en effet, au mot « gradué » le sens qu'il paraît avoir dans l'appellation « École des gradués », sauf – ce qui n'est pas surprenant – le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Ce dernier mentionne qu'il s'agit d'un anglicisme et il donne comme exemple : « L'École des gradués de L'Université Laval ».

Heureusement, cette université s'est débarrassée d'un anglicisme plus que cinquantenaire. Il faut

cependant se garder de chanter victoire trop vite, puisque les raisons d'ordre, disons administratif, semblent l'avoir emporté sur les arguments d'ordre linguistique dans la genèse de ce changement d'appellation. C'est ce que les mots suivants du doyen de cette nouvelle faculté semblent vouloir révéler :

[...] ce changement reflète la volonté ferme de l'Université de mettre de l'avant les études de deuxième et de troisième cycle. Le rôle de la faculté est d'assurer la standardisation des critères de qualité et d'excellence pour tous les programmes de niveau supérieur, et de veiller à la qualité de l'encadrement des études supérieures.

Quant au *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, il faut souhaiter qu'il biffe cette définition dans une prochaine édition, s'il y en a une. Il devrait de toute façon supprimer l'exemple choisi puisque l'École des gradués de Laval est disparue. Peut-être sera-t-il alors à court d'exemple!

Salaberry-de-Valleyfield gagne du terrain

Le mot « Valleyfield » circule encore, il est présent partout. Par ailleurs, l'emploi de la dénomination « Salaberry-de-Valleyfield » se répand lentement, mais sûrement, comme le font voir les interventions suivantes.

Le ministère des Transports a informé l'Asulf que les données sur l'état des routes transmises à la télévision comporteront dès cet hiver une référence à la dénomination officielle de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et non plus à Valleyfield.

La Caisse populaire Notre-Dame-de-Bellerive de Salaberry-de-Valleyfield a entrepris la modification progressive des inscriptions sur sa papeterie pour y indiquer Salaberry-de-Valleyfield.

Sur la carte routière du Québec, le mot « Salaberry » est écrit actuellement en caractères plus petits

que le mot « Valleyfield ». Le Service de la cartographie du ministère des Transports a avisé l'Asulf qu'il allait réserver, lors de la prochaine édition de cette carte routière, le même traitement graphique à la partie française (Salaberry) et à la partie anglaise (Valleyfield) du nom de cette municipalité. On pourra donc lire SALABERRY-DE-VALLEYFIELD.

Le ministre de la Justice du Québec prend les dispositions pour éviter la répétition de l'erreur faite dernièrement lorsqu'il a publié dans les journaux un concours de recrutement d'un juge pour la Cour du Québec à Valleyfield plutôt qu'à Salaberry-de-Valleyfield.

Les dirigeants de Centraide ont promis de parler de Salaberry-de-Valleyfield au moment de leur prochaine campagne de souscription en 1996.

Extrait de L'Expression juste (17^e bulletin), janvier 2000

Via Rail et le service en français de sa clientèle

Le Commissaire aux langues officielles vient d'informer l'Association des développements survenus à la suite d'une plainte déposée par l'un de ses membres en **MAI 1995**, concernant l'absence de service en français de Via Rail Canada sur le trajet Ottawa-Montréal. Face à ce problème systémique, il a intenté un recours judiciaire en Cour fédérale contre Via Rail en 1991 afin d'obtenir un jugement qui forcerait cette société à fournir des services bilingues à bord des trains.

Voici un extrait significatif de la lettre que M. Marcel Charlebois, chef de groupe à ce Commissariat, vient d'adresser à l'Asulf le 28 septembre 1999 :

Suite à (*sic*) nos démarches en cour fédérale, VIA Rail a pris des mesures pour améliorer le service en français. Elle a créé, en juillet 1998, un nouveau poste bilingue de Directeur de service à bord des trains et a affecté deux autres employés bilingues, soit un employé en classe économique et un employé en classe affaire. VIA Rail nous a, par la suite, fourni des statistiques démontrant que ces postes avaient été comblés (*sic*) par du personnel bilingue sur presque tous les trajets pendant une période de six mois.

Au mois de novembre 1998 nous avons effectué un suivi de la disponibilité des services en français à bord des trains circulant dans le triangle Montréal-Ottawa-Toronto, et nous avons noté une amélioration appréciable. [...] Le 2 juin 1999, les représentants du Commissariat ont eu une importante rencontre devant un juge de la Cour fédérale, avec les représentants de VIA Rail et du syndicat. Compte tenu de ces discussions et des mesures prises par VIA Rail, le Commissariat a décidé qu'il n'était pas opportun de poursuivre les procédures.

Bien que nous soyons confiants..., nous demeurons vigilants et surveillerons l'évolution de la situation de près.

Dire que l'Asulf pensait que le Commissaire aux langues officielles avait enterré sa plainte. Elle s'est trompée... heureusement! Bravo pour la ténacité du Commissaire.

Extrait de L'Expression juste (25^e bulletin), avril 2005

Élimination de « 99 » fausses places par la Ville de Québec à Charlesbourg

Un peu d'histoire

En février 1999, l'Asulf écrit au maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, pour lui demander de remplacer le mot « place » par le mot **rue** dans les appellations « Place Bon Air » et « Place Boivin ». Un mois plus tard, l'Asulf récrit au même maire pour signaler que 113 autres voies de communication sont appelées erronément « place ». Le maire n'accuse réception d'aucune de ces lettres.

Devant un tel manque d'intérêt de la Ville de Charlesbourg pour la qualité de la langue, l'Asulf porte plainte à la Commission de protection de la langue française le 12 mai suivant. Elle récrit quatre mois plus tard et la Commission répond que le cas est à l'étude. L'Association écrit de nouveau 7 mois après, soit le 17 avril 2000; elle reçoit un accusé de réception le 8 mai suivant. Deux ans et demi plus tard, plus précisément le 11 décembre 2002, l'Asulf, lasse d'attendre, écrit à l'Office québécois de la langue française, qui a depuis remplacé la Commission de protection.

N'ayant pas de réponse de l'Office après 10 autres mois d'attente, l'Asulf s'adresse, le 15 octobre 2003, au maire suppléant de Québec, M. Jacques Joli-Cœur, président du comité de toponymie de cette ville, et lui explique la situation. Celui-ci répond dès le 29 octobre suivant que le comité de toponymie fait ses recommandations à la Ville. Le 3 décembre 2004, la Ville de Québec informe l'Association que le conseil d'arrondissement Charlesbourg a approuvé, le 18 octobre précédent, une proposition visant à modifier les génériques non conformes de cet arrondissement. [...] Certains spécifiques pourront être modifiés à la suite de l'harmonisation des noms de rues.

À retenir

C'est grâce à la démarche initiale de l'Asulf et à sa persistance extraordinaire que les corrections suggérées ont été acceptées. Il a fallu près de six ans pour obtenir ce résultat. On peut se poser la question : si l'Asulf n'était pas là, est-ce à dire que personne d'autre n'interviendrait dans des cas semblables? C'est à bien y penser!

À Québec... Cap-aux-Diamants

La prétendue avenue « Cap-Diamant » a fait surface à l'occasion de l'annonce de l'emplacement des postes d'entrée et de sortie des Plaines lors des spectacles du Festival d'été de Québec (Voir *Le Soleil*, 30 juin 2010, p. 5).

L'appellation « Cap-Diamant » est un calque de l'anglais. Elle ne correspond en rien à la réalité. Diamant n'est pas ici un patronyme. Le mot vient de l'expression Cap-aux-Diamants en usage à l'époque de la Nouvelle-France. Le passage du français à l'anglais au XIX^e siècle et la mauvaise transcription vers le français au XX^e ont donné le bâtard « Cap-Diamant ».

La Commission des champs de bataille nationaux, les autorités de la ville et l'État québécois doivent revenir officiellement à l'expression correcte en français : « Avenue Cap-aux-Diamants » ou « Avenue du Cap-aux-Diamants ».

Nouvelles du Mouvement estrien pour le français

Les membres du Mouvement estrien pour le français ont élu madame Christelle Lison à la présidence du conseil d'administration du regroupement lors de l'assemblée générale tenue à Sherbrooke le 12 décembre dernier. Madame Lison travaille à l'Université de Sherbrooke. Des motions de félicitations ont été adressées aux deux dirigeants dynamiques que furent messieurs Jacques Poisson et Rodrigue Larose. Les membres du Mouvement ont récompensé un ardent promoteur du français en Estrie, monsieur Jean-Claude Gosselin, responsable du centre Le Vieux Clocher de Magog. L'Asulf adresse ses félicitations à madame Lison, à ses collègues du conseil d'administration ainsi qu'à monsieur Gosselin et elle remercie messieurs Poisson et Larose pour leur militantisme des années passées.

Envoi standard

Un membre, monsieur Jean-Philippe Bourdeau, nous signale (décembre 2010) que Postes Canada utilise maintenant des étiquettes portant la mention « envoi standard ». Il faudrait féliciter la société d'État d'avoir abandonné les envois « réguliers ». C'est un pas en avant. Il faudra rester alerte : les pas en arrière sont fréquents.



Le français pour agir ensemble

En mars 2011, c'est sur le grand thème de la **solidarité** que se déploiera la Francofête, au diapason de toutes les manifestations qui, dans le monde entier, célébreront la langue française. Et l'action en commun inspirera les échanges, les partenariats, les collaborations, les partages francophones de toute nature.

Soyez donc de la fête et activement!

La Francofête, célébration du français
et de la francophonie,
du 4 au 27 mars 2011

Un seau ou une chaudière?

Qui n'a pas entendu dire qu'il était erroné d'employer le mot chaudière au sens de seau, c'est-à-dire de récipient muni d'une anse pour transporter principalement des liquides? Il est vrai que le mot chaudière n'est pas utilisé au sens de seau en dehors du Canada. D'où nous vient cet usage?

Pierre-Georges Roy, dans son livre intitulé *Le Vieux Québec*, publié en 1931, cite un extrait du Règlement de police pour la Ville de Québec fait par Frontenac le 23 mars 1673. On lit dans ce règlement :

Dix-septièmement : au premier coup de cloche, chaque habitant sortira de sa maison pour se rendre au lieu où le feu sera indiqué, chargé d'un seau ou d'une chaudière pleine d'eau.

Quelques années plus tard, soit le 11 mai 1676, un Règlement de police du Conseil souverain prévoit ce qui suit :

Au premier coup de cloche, chaque habitant, de même que tous ceux qui étaient capables de rendre service, devaient sortir de leurs maisons, chargés d'un seau ou d'une chaudière et courir au lieu de l'incendie.

Quelle différence Frontenac faisait-il à Québec il y a 300 ans entre seau et chaudière? (R. A.)

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-président Serge BOUCHARD
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
Jean-Guy LAVIGNE
Lola LEBRASSEUR
Gilles LEVASSEUR
France SALVAILLE
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire

Robert AUCLAIR

Tirage 1 000 exemplaires
Périodicité Quatre fois l'an

Asulf Bureau 125, 5000, boul. des Gradins
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.Asulf.ca
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Enseignement du français

Madame Estelle Thibault a réagi à la chronique de Christian Rioux publiée dans l'édition du 5 novembre 2010 du journal *Le Devoir* dans laquelle ce dernier racontait s'être fait poser la question : « Mais pourquoi Xavier Dolan se sent-il obligé de parsemer des mots anglais dans chaque phrase de son dernier film si le français se porte si bien au Québec? »

Madame Thibault écrit dans un courriel daté du 16 novembre : « [...] je ne comprendrai jamais ce goût pour le médiocre, l'imparfait. Pourquoi ce complexe d'infériorité? Pourquoi le fait de parler correctement serait-il un défaut ou du snobisme? »

Table alphabétique

Depuis 2005, l'Asulf actualise chaque année une table alphabétique de *L'Expression juste*. La plus récente mise à jour inclut les articles parus en 2010 et tous les articles antérieurs publiés depuis la première livraison (novembre 1987) jusqu'à la quarante-deuxième (décembre 2010).

La table est à la disposition des membres qui voudraient en avoir un exemplaire, lequel fait vingt feuillets. On peut en faire la demande à « Asulf@globetrotter.net ». On la trouve aussi sur le présentoir électronique (www.Asulf.ca).

L'Asulf a besoin de vous

Vous pouvez faire bien des choses pour promouvoir un français de qualité au Québec : proposer des améliorations, dénoncer des exemples de laxisme, faire connaître des guides correctifs essentiels. Vous pourriez aussi collaborer à des réalisations de l'Asulf : nous acheminer des photos illustrant des barbarismes et des anglicismes publicitaires, coordonner la production de capsules linguistiques destinées au présentoir électronique, trouver des sources de financement des projets de l'Association, prendre en charge les mandats de communication, mener à bien les opérations de recrutement et de renouvellement, etc.

N'hésitez pas à nous faire part de votre disponibilité et de vos centres d'intérêt.

Et elle poursuit : « Quand j'allais à l'école [...], nous avions un comité du français correct. Il fallait trouver dix mots nouveaux, souvent synonymes, par semaine, histoire d'augmenter notre vocabulaire. Il était bien vu de s'exprimer correctement, l'inverse était réprimé. Nous faisons des « combats de français » une fois par mois [...] : deux équipes s'affrontaient, elles devaient trouver des mots nouveaux [...], les épeler. Ces combats devaient se préparer [...], nous devions connaître notre matière, les mots de tous les jours ou des toponymes (pays, capitale) [...] Que fait-on aujourd'hui pour stimuler le goût du français correct? »

Au Québec, l'écrit est bien [...]. Et l'oral ici, est non pas pauvre, il est affamé, sans parler de l'articulation des mots, une paresse inexplicable. Bref, nous n'avons pas que des mots anglais dans notre expression, nous n'avons pas de mots, pas de vocabulaire, une indigence indigne des budgets consacrés à la langue française.

Et, pessimiste, notre correspondante se pose la question : « Combien de temps encore parlerons-nous français? »

À lire

99 mots et expressions à foutre à la poubelle / Jean-Loup Chiflet; dessins de Pascal LeBrun. « Le goût des mots »; Paris : Points, 2009. 122 (6) p.

Un extrait, la notule consacrée à « au niveau de » : « S'il y a une expression imagée qui a véritablement raté son glissement de sens, c'est bien celle-ci [...]. Elle n'a absolument plus rien à voir avec son sens originel. Tout le monde connaît l'outil indispensable du maçon ou du charpentier, le niveau, qui sert à "donner l'horizontale" [...]. Tout est dit : "niveau zéro", "horizontale" et "coincer la bulle" résumant bien l'utilisation abracadabrantesque de "au niveau de", qui s'emploie indifféremment pour remplacer "à propos de", "dans le domaine de", "au plan de", "du point de vue de", "en ce qui concerne", "en matière de", "pour ce qui est de", etc. [...]. Je vous ai épargné "au niveau du vécu" [...] : je ne sais pas ce que cela veut dire. Il faudrait peut-être que je me remette "au niveau" (p. 15). »

Le volume contient 98 autres textes de la même mouture.

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf